

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 12/11/2020

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN BRETAGNE L'État et la Région s'engagent avec le collectif des associations d'aide aux plus démunis

La préfète de région, Michèle Kirry, et le président du Conseil régional de Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, ont signé, ce jeudi 12 novembre 2020, un accord de coopération avec le collectif des quatre principales associations mobilisées par l'aide alimentaire en Bretagne (Fédération des banques alimentaires, Restaurants du Cœur, Secours Populaire, Croix-Rouge). Ce protocole État-Région, auquel s'associe l'association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), vient renforcer le soutien aux actions menées en faveur des personnes les plus démunies. Il permettra d'accroître de 700 000€ l'engagement au profit de l'aide alimentaire en Bretagne.

S'inscrivant dans le cadre de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, la convention entre l'État et la Région tient compte des fragilités nouvelles nées de la crise sanitaire et sociale. Toutes les associations d'aide aux plus démunis ont constaté une hausse rapide et significative du recours à l'aide alimentaire par des populations fragilisées depuis le premier confinement du printemps 2020. Déjà très mobilisée, l'aide alimentaire est un soutien, parfois vital, aux personnes les plus vulnérables.

L'approvisionnement des principaux acteurs de l'aide alimentaire est à cet égard un enjeu majeur, partagé par l'État, la Région et les entreprises bretonnes de la filière agroalimentaire.

Au travers de ce protocole, l'objectif est de développer et d'améliorer l'appui aux bénévoles qui font vivre ces solidarités locales ainsi que de favoriser la bonne articulation des stratégies mises en place par l'État et la Région, dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, en lien avec l'ensemble de la filière agroalimentaire bretonne.

La convention signée ce jour et conclue pour 2 ans va permettre de renforcer la collaboration à travers :

- la formalisation d'un **cadre de coopération** destiné à sécuriser les financements, tant pour assurer les approvisionnements et les opérations, que pour permettre la réalisation de certains investissements ;
- la création d'un **fonds de soutien à l'approvisionnement et aux opérations de 200 000 €**, financé à parité par l'État et la Région, pour accompagner les actions concrètes sur le territoire. En complément, l'ABEA s'engage à fournir les associations en **dons de ses entreprises adhérentes estimés à 100 000 €** de valeur marchande ;
- la création d'un **fonds de soutien à l'investissement doté de 400 000 €** sur 2 ans, financé à hauteur de 100 000€ par l'État et 300 000 € par la Région, destiné à accroître les capacités d'action et d'organisation des associations.

La gestion de ces fonds et le suivi des actions menées (actions en faveur d'une alimentation de qualité, soutien à l'insertion sociale des ménages modestes, ou encore lutte contre le gaspillage alimentaire) seront assurés par le Conseil régional de Bretagne.

Ce protocole pose les bases d'une coordination régionale inter-associative, qui va permettre de renforcer le maillage des interventions sur le territoire breton et d'élargir, à terme, le champ des actions au bénéfice des populations les plus fragiles.

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**

Tél : 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Service presse
de la Région Bretagne**

Tél : 02 99 77 14 02 / 07 87 21 88 97
Mél : presse@bretagne.bzh